

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 MAI 2024

PROJET VENTE IMMEUBLE 8 RUE DE BELLEVUE

Monsieur le maire commence par informer le conseil municipal des dégradations faites dans des dépendances. La gendarmerie a été avisée par le maire.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 22 janvier 2024 a émis un avis favorable à l'idée de vendre l'immeuble sis 8 rue de Bellevue.

Aussi, monsieur le maire souhaiterait garder, pour la commune, les dépendances côté gauche et, pour cela, l'accès à la propriété (cour délimitée par une barrière) et laisser le droit de passage pour accéder à la propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente la maison d'habitation sise 8 rue de Bellevue avec l'ensemble des dépendances et le jardin au prix de 100 000 Euros : parcelle AC n°514 d'une superficie de 6a05ca et AC n°517 d'une superficie de 2a24ca.

Cela comprend :

- Une maison d'habitation individuelle d'une superficie de 54.95 m², 2 chambres, cuisine/séjour, WC, salle de bains
- Des dépendances : cellier, atelier, local, appentis
- Jardin

A cette occasion, il a été décidé de faire estimer les charrettes entreposées dans le garage.

OCCUPATION SALLE POLYVALENTE POUR EXPOSITON STRUCTURES GONFLABLES

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que l'entreprise intitulée « gonflables & Co » de Dollon, domaine de location de structures gonflables et création de parcs éphémères de structures gonflables, organisera à Dollon « un week-end gonflé ». Cela consiste à la création d'un parc éphémère durant le 6 et 7 juillet 2024 de 10h à 18h00 à la salle polyvalente pour les enfants de 2 à 12 ans rassemblant : châteaux gonflables/jeux gonflables/jeux complémentaires.

Un stand buvette/gourmandise sera mis à disposition avec une diffusion musicale.

L'entrée serait payante pour les enfants de 2 à 12 ans et gratuite pour les accompagnateurs.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité, valide et propose la location de la salle au tarif associatif.

IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION RADIOELECTRIQUE AU LIEUDIT LE LOYAU

Monsieur CORBIN, adjoint chargé de l'urbanisme, tient à informer les membres du conseil municipal que face à la nécessité de permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet, bouygues telecom projette la construction d'une nouvelle antenne relais pour contribuer à la couverture de notre site en 2G/3G/4G/5G au lieudit Le Loyau.

Le projet consiste à l'implantation de nouvelles antennes Bouygues Telecom sur une structure déjà existante dans

INFORMATIONS DIVERSES

1°) Vol de panneaux

Monsieur le maire fait part qu'il a déposé plainte à la gendarmerie le 6 mai 2024 pour le vol d'une dizaine de panneaux de circulation et indication, sur la commune.

Attention aux vols et dégradations chez les particuliers actuellement

2°) travaux voirie rue chauchard

Les travaux vont débuter le 10 juin et se termineront fin juillet 2024 (durée 6 semaines)

La circulation et le stationnement à tous les véhicules seront interdits par arrêté municipal durant cette période.

Les habitants de cette rue ont été informés. La Poste, SYVALORM et les services de secours seront également avisés.

Toutefois, la société EIFFAGE prendra des dispositions pour faciliter l'accès des véhicules des riverains selon l'état des travaux.

Vu les difficultés d'accès et que ces travaux engendreront des nuisances sonores, l'accueil du centre de loisirs en juillet sera délocalisé à l'école Jean de la Fontaine ainsi que les mercredis pendant la période scolaire le temps des travaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux commenceront vers le haut de la rue Chauchard pour ne pas bloquer longtemps l'accès à la salle associative.

3°) projet santé

Madame Jocelyne EXTRA fait un résumé sur les avancées du projet santé.

Monsieur le maire propose une subvention exceptionnelle (pour les frais) à hauteur de 500 € pour l'association « Santé, social, bien-être » de Dollon.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Santé, social, bien-être » de Dollon.